## **DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON**

-----

#### SMICA

Immeuble Le Sérial 10 rue du Faubourg Lo Barri 12000 RODEZ

<u>Séance</u>: 07/11/2024

Numéro:1

<u>**Objet**</u>: approbation du compterendu de l'Assemblée Extra-Syndicale du 8 décembre 2023

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS**

# DE l'ASSEMBLÉE EXTRA-SYNDICALE DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-quatre, Le sept novembre,

Les membres de l'Assemblée Extra-Syndicale, légalement convoqués le 7 octobre 2024, se sont réunis à la Salle de la Doline – 46 Av. Tabardel, 12740 Sébazac-Concourès, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de délégués en exercice : 431 (arrêté préfectoral n°12-2024-10-11-00002 du 11 octobre 2024)

Nombre de délégués présents (84) ou représentés (96) : 180

Nombre de délégués absents ou excusés : 256

## Collectivités présentes ou représentées :

Les Communes: Alrance, Argences-en-Aubrac, Arnac-sur-Dourdou, Arques, Arvieu, Aubin, Auriac-Lagast, Auzits, Balaguier d'Olt, Le-Bas-Ségala, Belcastel, Bor-et-Bar, Bournazel, Boussac, Bozouls, Brasc, Brommat, Calmels-et-le-Viala, Camboulazet, Camjac, Cantoin, Cassuéjouls, Castelmary, Castelnau-Pégayrols, Le Cayrol, Clairvaux, Colombiès, Compeyre, Compolibat, Comprégnac, Condom-d'Aubrac, Connac, Cornus, Coubisou, Creisseils, Crespin, La Cresse, Curan, Dourbies, Druelle-Balsac, Drulhe, Durenque, Entraygues-sur-Truyere, Escandolières, Espalion, Florentin-la-Capelle, La Fouillade, Gaillac-d'Aveyron, Golinhac, Gramond, Huparlac, Laissac-Sévérac-l'Eglise, Lanuéjouls, Lédergues, Lescure-Jaoul, Livinhac-le-Haut, La Loubière, Luc-la-Primaube, Lunac, Manhac, Martiel, Martrin, Mayran, Mélagues, Montclar, Monteils, Montfranc, Montpeyroux, Montrozier, Montsalès, Morlhon-le-Haut, Mouret, Moyrazes, Murat-sur-Vèbre, Mur-de-Barrez, Muret-le-Château, Murols, Naucelle, Naussac, Nézignan-l'Evèque, Nizas, Olemps, Onet-le-Château, Peux-et-Couffouleux, Pierrefiche d'Olt, Plaisance, Pomayrols, Prades d'Aubrac, Pradinas, Prévinquières, Pruines, Rieupeyroux, Rivière-sur-Tarn, Rodez, La Rouquette, Roussennac, Saint-Amans-des-Cots, Saint-André-de-Najac, Saint-André-de-Vézines, Saint-Beaulize, Saint-Côme d'Olt, Sainte-Eulalie-de-Cernon, Sainte-Eulalie-d'Olt, Sainte-Radegonde, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Jean-d'Alcapies, Saint-Jean-d'Alcapies, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Jean-d'Alcapies, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Jean-d'Alcapies, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Jean-d'Alcapies, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Jean-d'Alcapies, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Jean-d'Alcapies, Saint-Félix-de-Sorgues, Saint-Félix-Jean-Delnous, Saint-Jean-du-Bruel, Saint-Léons, Saint Martial, Saint-Parthem, Saint-Rémy, Saint-Rome-de Tarn, Saint Santin, Saint-Sever-du-Moustier, Saint Symphorien-de-Thénières, Saint Thibéry, Saint Victor-et-Melvieu, Salles-La-Source, Salmiech, La-Salvetat-Peyrales, Sanvensa, Saujac, Sébazac-Concourès, La Selve, Sénergues, La Serre, Soulages-Bonneval, Sylvanès, Tauriac-de-Camarès, Taussac, Tayrac, Thérondels, Toulonjac, Le Truel, Vabres-L'Abbaye, Vailhourles, Valady, Valzergues, Vaureilles, Versols-et-Lapeyre, Veyreau, Vezins-de-Lévézou, Viala-du-Tarn, Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve-d'Aveyron, Vimenet et Viviez.

<u>Les Communauté de Communes</u> : Aubrac, Carladez et Viadène ; Comtal, Lot et Truyère ; Decazeville Communauté ; Larzac et Vallées ; Lévézou-Pareloup ; Ouest Aveyron Communauté et Rodez Agglomération.

<u>Les CCAS</u>: Creissels, Espalion, Laissac-Sévérac-l'Eglise, La Loubière, Livinhac-le-Haut, Montrozier, Nézignan-l'Evêque, Rodez, Sainte-Radegonde, Saint-Thibéry et Rodez Agglomération.

<u>Les autres structures</u>: Conseil Départemental, SIVU interdépartemental pour la création d'une école primaire, SIVOS du Pays Ségali, SIVU de la basse Vallée de la Sorgue, SMAEP du Viaur, Syndicat Mixte du bassin versant Aveyron Amont, SMICTOM Nord Aveyron, SIEDA, SIAEP du Causse Noir, SIAEP des Rives du Tarn, SIVOM du Plo du Lac, SDIS et CDG12.

Madame Marielle FERAL est nommée secrétaire.

Monsieur le Président présente et commente un à un les différents points du compte-rendu de l'Assemblée Extra-Syndicale du 8 décembre 2023, ayant donné lieu à délibération, à savoir :

- 1. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Extra-Syndicale du 9 décembre 2022,
- 2. Débat d'orientation budgétaire 2024.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'Assemblée Extra-Syndicale réunie ce jour,

**APPROUVE** le compte-rendu de l'Assemblée Extra-Syndicale du 8 décembre 2023

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL